

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le jeudi 13 octobre 2022 à 14 h 45, à la salle 203 de l'édifice Louis-Lepage.

Présents : Mme Claudia Abaunza, vice-présidente
M. Raymond Berthiaume
M. André Fontaine
M. Robert Auger

Également présents : M. Serge Villandré, directeur général
Me Jean-François Milot, greffier

Observateur : M. Robert Morin

Invités : M. Marc Brisson, directeur, Direction de la police
Mme Hélène Akzam, directrice, Direction des ressources humaines
Mme Annie Cammisano, directrice adjointe, Direction des ressources humaines

Absent : M. le maire Mathieu Traversy, président

CE-2022-1018-DEC

Il est résolu :

QUE la séance extraordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 14 h 45.

CE-2022-1019-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2022-1020-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner l'entente de principe intervenue avec la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc.

QUE le maire ou la mairesse suppléante ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la *Convention collective 2019-2025*, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet, et ce, conformément aux conditions et aux termes prévus à l'entente de principe jointe au dossier décisionnel.

CE-2022-1021-DEC

Il est résolu :

QUE la séance soit et est levée à 14 h 55.

Président

Greffier